

SAS « A.G.BAT »
3 Lieu dit Les Pounauds
33820 SAINT PALAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
EN
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Bruno DELAGRANGE
Expert – Comptable
Commissaire aux comptes
7, rue Théodore Blanc
33520 BRUGES

Tel : 05.56.57.80.67

SAS « A.G.BAT »
3 Lieu dit Les Pounauds
33820 SAINT PALAIS

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EN SARL

SAS « A.G.BAT »
3 Lieu dit Les Pounauds
33820 SAINT PALAIS

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EN SARL

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée en application des dispositions du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 1er juin 2024, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, ainsi que de vous présenter mon analyse sur la situation de la société.

1. VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

J'ai effectué les travaux que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs de patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant de capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date d'arrêté des derniers comptes au 31 décembre 2023 et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, à sept cent quarante cinq euros près, en valeur comptable.

J'ai relevé des Plus-values potentielles concernant les immobilisations qui permettraient de rétablir la situation nette et de rendre ainsi les capitaux propres égaux au moins au montant du capital social.

2. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

J'ai effectué les travaux que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 est la suivante :

- Les capitaux propres de la société s'élèvent à (255) €.
- Les dettes financières s'élèvent à 123.567 €.
- Les dettes d'exploitation et dettes diverses s'élèvent à 67.035 €
- L'actif circulant s'élève à 111.412 euros; et la trésorerie incluse dans ce montant s'établit à 11.390 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autre observation, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bruges, le 2 Juin 2024
Bruno DELAGRANGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

